

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Épreuve/sous épreuve :	
	NOM :	
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
	Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE	Appréciation du correcteur	
	Note :	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE

E4 – ÉPREUVE D'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

SUJET

DOSSIER 1 : LE CONTRAT DE TRAVAIL	... / 14 points
DOSSIER 2 : LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	... / 14 points
DOSSIER 3 : LES CHAÎNES VOLONTAIRES	... / 12 points
TOTAL DES POINTS :	... / 40 points
NOTE FINALE :	... / 20 points

« L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé. »

Le prêt entre candidats est interdit.

Nombre de pages composant le sujet, y compris la page de garde : 12

TOUS LES CALCULS DOIVENT ÊTRE ARRONDIS À DEUX DÉCIMALES

LE CANDIDAT DOIT RÉPONDRE SUR LE SUJET

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 1 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Hôtel « L'Océan » ***

4 boulevard des plages

64600 ANGLET

Vous travaillez en qualité de gouvernant(e) pour l'hôtel « L'Océan » *** situé à Anglet sur le boulevard des plages face à l'océan Atlantique.

Il propose à sa clientèle 60 chambres climatisées avec Wifi offert et dispose d'un bar avec terrasse, ainsi que d'une piscine privée intérieure chauffée et d'un spa.

Cet emplacement est idéal pour se rendre :

- à la plage de « la madrague » et de « l'océan » grâce à un accès privatif,
- au golf de Chiberta.

Le responsable de l'hébergement vous demande de traiter trois dossiers indépendants.

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 2 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 1 : LE CONTRAT DE TRAVAIL

Madame HENRI, gouvernante générale depuis 10 ans au sein de l'hôtel, a démissionné pour rejoindre son mari qui est muté à Marseille. L'hôtel doit absolument lui trouver un(e) remplaçant(e).

À partir de vos connaissances et du document 1 :

- 1.1. Nommer le type de contrat (sigle et signification) auquel devra avoir recours l'hôtel pour remplacer madame Henri et justifier la réponse.

- 1.2. Indiquer l'intérêt pour l'employeur et pour le salarié du respect d'un délai de préavis dans le cas d'une fin de contrat.

- Pour l'employeur :

- Pour le salarié :

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 3 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

- 1.3. Citer les trois documents que l'hôtel devra impérativement remettre à madame Henri à la fin de son contrat.

- 1.4. Énumérer trois obligations auxquelles sont tenus les employeurs lors d'une embauche.

- 1.5. Définir la période d'essai et indiquer l'intérêt pour les deux parties du contrat de travail.

Définition de la période d'essai :

Intérêt pour l'employeur :

Intérêt pour le salarié :

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 4 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 2 : LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le comité social et économique (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP) : les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

À partir de vos connaissances et du document 2, vous répondrez aux questions que se pose votre responsable sur cette nouvelle instance représentative du personnel.

L'hôtel compte 54 salariés.

2.1. Indiquer s'il est dans l'obligation de créer un CSE et justifier la réponse.

2.2. Identifier le rôle du CSE (deux réponses attendues).

2.3. Préciser si Rachel, femme de chambre depuis 6 mois dans l'entreprise, âgée de 17 ans et demi, peut se présenter en tant que représentante du personnel au CSE. Justifier la réponse.

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 5 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2.4. Indiquer si Rachel peut être électrice aux élections du CSE. Justifier la réponse.

2.5. Relever quatre moyens mis à la disposition des représentants du CSE pour qu'ils puissent remplir leurs missions.

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 6 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 3 : LES CHÂÎNES VOLONTAIRES

Votre directeur s'interroge sur l'avenir de son entreprise. Il hésite entre intégrer une chaîne volontaire ou rester indépendant.

À partir de vos connaissances et du document 3, vous répondrez à ses interrogations.

3.1. Lister deux avantages et deux limites à rester un hôtel indépendant.

- Avantages :

- Limites :

3.2. Définir le terme chaîne volontaire.

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 7 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3.3. Indiquer deux raisons qui justifient qu'un hôtel rejoigne une chaîne volontaire.

3.4. Citer deux enseignes de chaîne volontaire.

3.5. Identifier une autre forme de chaîne hôtelière.

3.6. Citer deux enseignes de cette autre forme de chaîne hôtelière.

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 8 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 1 : Lettre de démission de madame Henri

Mme HENRI Sophie
3 rue du Parc
64100 BAYONNE

Monsieur le Directeur,
Hôtel « L'Océan »
4 boulevard des plages
64600 ANGLET

Lettre recommandée avec accusé réception

Objet : Démission

Bayonne,
Le 02 mai 2024

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gouvernante générale sous le statut d'agent de maîtrise exercées depuis le 15 janvier 2014 au sein de l'entreprise afin de suivre mon époux muté à Marseille.

J'ai bien noté que les termes de mon contrat de travail prévoient un préavis de 2 mois. Par conséquent, je quitterai l'entreprise à la date du 02 juillet 2024 au soir, mettant ainsi fin à mon contrat de travail.

Lors de mon dernier jour de travail dans l'entreprise, je vous demanderai de bien vouloir me transmettre les documents obligatoires de fin de contrat.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Sophie HENRI

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 9 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 2 - Le Comité Social et Économique (CSE)

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Le CSE doit être mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés. Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans. Ses compétences, sa composition et son fonctionnement varient selon la taille de l'entreprise.

- **Qui peut être électeur ?**

Pour être électeur, il faut remplir les 3 critères suivants :

- Être salarié de l'entreprise et avoir au moins 3 mois d'ancienneté au 1^{er} tour du scrutin
- Être âgé d'au moins 16 ans
- Jouir de ses droits civiques

- **Qui peut se présenter à l'élection ?**

Pour se présenter à l'élection, le salarié doit répondre aux 4 conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans
- Avoir travaillé dans l'entreprise depuis 1 an au moins
- Ne pas être l'époux, partenaire de Pacs, concubin, ascendant, descendant, frère, sœur et allié au même degré de l'employeur
- Ne pas s'être vu infligé une condamnation interdisant d'être électeur et donc d'être élu.

La durée du mandat des membres du CSE est fixée à 4 ans. Un accord collectif peut fixer une durée de mandat comprise entre 2 et 4 ans.

Le CSE comprend l'employeur et une délégation du personnel.

La délégation du personnel comporte un nombre égal de titulaires et de suppléants.

Dans les entreprises de moins de 300 salariés, le délégué syndical est membre de droit du CSE. [...]

Dans le cadre d'une réunion relative à la santé-sécurité et conditions de travail, le médecin du travail et le responsable interne du service de sécurité assisteront aux réunions.

- **Attributions du CSE**

La délégation du personnel au CSE a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux points suivants : salaires, application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Elle contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise. [...]

Les membres peuvent saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations portant sur l'application des dispositions légales dont le CSE est chargé d'assurer le contrôle.

Le CSE assure l'expression collective des salariés. Les intérêts des salariés sont pris en compte dans les décisions sur les points suivants :

- Gestion, évolution économique et financière de l'entreprise
- Organisation du travail, formation professionnelle et techniques de production

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur les points suivants :

- Mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs
- Modification de son organisation économique ou juridique
- Conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle [...]

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 10 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 2 (suite) - Le Comité Social et Économique (CSE)

- **Financement**

Le CSE est doté d'un budget de fonctionnement et d'un budget des activités sociales et culturelles (ASC). L'employeur verse une subvention de fonctionnement au CSE en fonction de la taille de l'entreprise.

Le budget de fonctionnement du CSE est fixé à :

- 0,20 % de la masse salariale brute dans les entreprises de 50 à 1999 salariés,
- 0,22% dans les entreprises d'au moins 2000 salariés.

- **Réunions**

Le nombre de réunions du CSE est fixé par accord collectif, sans pouvoir être inférieur à 6 par an. [...] Les réunions du CSE rassemblent l'employeur ou son représentant et les membres de la délégation du personnel. [...]

L'employeur met à la disposition des membres de la délégation du personnel du CSE le local nécessaire pour leur permettre d'accomplir leur mission et, notamment, de se réunir.

- **Heures de délégation**

Dans les entreprises de 50 salariés ou plus, les membres titulaires du CSE bénéficient, a minima, de 18 heures de délégation par mois.

Le temps passé en réunion du CSE est rémunéré comme du temps de travail. Il n'est pas déduit de ces heures de délégation.

- **Formation**

Les membres du CSE bénéficient de formations.

Le temps consacré à la formation est pris sur le temps de travail. Le salarié est rémunéré par l'employeur. Le temps de formation n'est pas déduit des heures de délégation.

- **Protection**

Les membres de la délégation du personnel au CSE bénéficient d'une protection contre le licenciement : ils sont salariés protégés.

Le statut de salarié protégé permet de s'assurer que le licenciement du salarié n'a pas de lien avec ses fonctions en tant que représentant du personnel. Cette protection vise notamment à le protéger d'éventuelles représailles de l'employeur.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474> (29/09/2022)
Consulté le 26 juillet 2023

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 11 / 12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 3 : S'affilier à une chaîne hôtelière

Hôteliers et investisseurs :

Trouver la bonne chaîne, c'est du sérieux !

Près de 58 % des hôteliers français n'adhèrent à aucun réseau. C'est bien sûr la liberté de chacun d'être ou non dans une chaîne hôtelière. Mais on peut aujourd'hui aisément croire qu'avec la complexification de la commercialisation hôtelière, il sera de plus en plus difficile pour les indépendants de rester seuls pour trouver leur nécessaire rentabilité. Quoique... voir plus loin. Jusqu'à aujourd'hui, les raisons des hôteliers justifiant — à tort ou à raison — qu'ils ne s'affilient à aucun réseau se situent dans la peur de l'ingérence de la chaîne et/ou d'une perte d'indépendance, du coût d'affiliation jugé trop élevé et des contraintes considérées comme trop forte en matière de normes à respecter. La notoriété des chaînes hôtelières, y compris volontaires, leur visibilité sur le marché et leurs moyens promotionnels de plus en plus professionnels sont des auxiliaires commerciaux devenus très utiles.

Même si les agences de voyages en ligne (OTAs) commencent à leur retirer leur crédibilité commerciale.

Quoi qu'il en soit, la rencontre entre un hôtelier et une chaîne revêt toujours un objectif « gagnant-gagnant ». Ne considérez pas la chaîne comme un fournisseur, ni comme un club-service, mais bien comme un partenaire. Vous vous apporterez mutuellement des bénéfices et un enrichissement relationnel et humain. Vous partagerez l'un avec l'autre le succès commercial. Sachez que si vous avez des exigences, la chaîne en détient aussi, en principe pour le bien de tous, y compris des clients voyageurs.

*par Mark Watkins (2022),
<https://www.coachomnium.com/bonus/94-saffilier-a-une-chaine-hoteliere-mode-demploi>
Consulté le 26 juillet 2023*

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE	24SP-BP GOUV U40 1	Session 2024	SUJET
ÉPREUVE - E4 : Environnement économique et juridique	Durée : 1 h 00	Coefficient : 2	Page 12 / 12